

Extrait du registre des délibérations
du bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour

République Française
Département du Jura

Séance du 12 octobre 2026

Date de convocation : 6 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, lundi 12 octobre à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Ounans au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet : Maison France Services
N° 172/2026

10 membres · **9** présents · **0** représenté · **1** excusée · **10** votants

Présents :

Mesdames Valot, Desarbres, Giancatarino, Sermier, Jahier.
Messieurs Rougeaux, Ramaux, Bouton, Rochet.

Excusée :

Madame Pate.

Le Bureau,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 avril 2026 portant délégation d'attributions au Bureau,

Vu la circulaire du 1^{er} juillet 2019 relative à la création des structures France Services et la charte nationale d'engagement France Services,

Considérant que le label France Services impose une ouverture au public d'au moins 24 heures hebdomadaires, réparties sur cinq jours, avec la présence simultanée de deux agents,

Considérant que la Préfecture demande la mise en conformité de la Maison France Services du Val d'Amour, condition du maintien des financements de l'Etat,

Considérant la forte progression de la fréquentation du service, supérieure d'environ 70% à la moyenne départementale,

Considérant la nécessité de maintenir la qualité de l'accompagnement des usagers sans créer de charge supplémentaire pour la collectivité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'expérimentation d'un renfort de l'accueil de la Maison France Services par redéploiement interne de l'agent chargée de l'accueil du siège, les jeudi et vendredi matin, de début novembre 2026 jusqu'aux vacances de Noël,
- Prend acte que l'accueil physique du public au siège de la Communauté de communes sera adapté sur ces créneaux,
- Demande que les rendez-vous soient privilégiés l'après-midi et qu'un suivi de fréquentation soit assuré pendant l'expérimentation, à la Maison France Services comme au siège (passages, appels, nature des demandes, dont l'activité postale),
- Demande que la formation France Services de l'agente concernée soit programmée,
- Dit qu'un bilan sera présenté lors du dernier Bureau de décembre 2026 afin d'arrêter l'organisation horaire définitive, conforme au label, et le calendrier des fermetures annuelles,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Valot
Secrétaire de séance

